

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Du consentement unanime, il est ordonné,—1. Que les changements relatifs à la procédure adoptés à titre provisoire le 20 avril, le 7 mai, le 1^{er} juin et le 9 octobre 1964 et les 8 et 11 juin 1965, modifiés par les présentes, s'appliquent durant la session actuelle.

2. Que, durant le débat sur le discours du Trône et le débat sur le budget, l'Orateur quitte le fauteuil pendant les périodes antérieurement prévues pour le déjeuner et le dîner.

3. Que la limite de vingt minutes visant les discours prononcés au cours du débat sur la résolution précédant un projet de loi de finances ne s'applique ni au premier ministre ni au leader de l'Opposition.

4. Qu'une motion de subsides portant examen du budget principal ou des budgets supplémentaires pour 1965-1966 puisse être appelée n'importe quel jour qui suit le discours du Trône.

5. Que le budget principal et les budgets supplémentaires pour 1965-1966, à l'exception des crédits supplémentaires définitifs, soient compris dans une seule motion de subsides, et que, une fois la motion adoptée, la Chambre puisse se former en comité de subsides en vue d'étudier ces budgets n'importe quel jour de la semaine et, à cette fin, M. l'Orateur doit quitter le fauteuil sans que la question soit mise aux voix.

6. Que le temps utilisé à l'étude desdits budget principal et budgets supplémentaires pour l'année financière 1965-1966 ne soit pas compris dans la période prévue par les règles au cours de la présente session pour l'examen des crédits.

7. Que le temps consacré par les règles à la période des questions soit prolongé jusqu'à quarante minutes les mardis, jeudis et vendredis.

Le débat reprend sur la motion de M. Goyer, appuyé par M. Stanbury: Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de Guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Sur la proposition de motion d'amendement de M. Diefenbaker, appuyé par M. Monteith: Que ce qui suit soit ajouté à l'Adresse:

«Nous déplorons respectueusement que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas pris les mesures voulues pour porter immédiatement de \$75 à \$100 par mois les pensions de tous les bénéficiaires de la Loi sur la sécurité de la vieillesse.»

Et sur la proposition de sous-amendement de M. Douglas, appuyé par M. Lewis: Que l'amendement soit modifié par le retranchement du point final et par l'adjonction des mots suivants:

«et ont omis de prévoir l'abaissement immédiat de l'âge d'admissibilité à 65 ans.»